



EDITO – Sécheresse, Appel à la solidarité

Décidément, nous vivons une drôle de période. Après la COVID, les conflits armés en Ukraine, voici la météo qui fait des siennes. Avec un hiver pluvieux, nous pensions tous que les réserves en eau seraient suffisantes. Il suffit de regarder autour de nous pour remarquer le contraire. Tout est excessivement sec, grillé complètement déshydraté. Après une récolte précoce mais certes convenable, nous sommes dans l'obligation de nourrir nos bêtes comme en plein hiver, nous puisons déjà dans nos réserves et n'avons aucune visibilité sur les récoltes de fourrages automnales. Certains maïs souffrent et ne donneront pas grand-chose.

Dans cette situation, **j'en appelle à la raison** et surtout j'ose croire que la solidarité agricole existe encore.

Pour les agriculteurs ayant des stocks ou des fourrages disponibles : ne cédez pas à la facilité, pensez aux éleveurs qui en ont besoin. Plusieurs m'ont déjà contacté pour me faire part de leurs craintes, leurs inquiétudes de ne pas pouvoir passer l'hiver, mais également face à la concurrence des méthaniseurs. J'ai bien conscience de leur utilité, mais je préfère mettre en garde : nous ne devons pas tomber dans l'opposition des systèmes et encore moins dans la concurrence qui serait catastrophique pour nos valeurs.

Vous trouverez en 3^{ème} page un coupon réponse à nous retourner si vous souhaitez mettre à disposition des aliments ou à l'inverse faire une demande.

L'heure est au recensement des besoins et des disponibilités. J'en appelle également aux OP, syndicats et autres intervenants, afin que ces informations circulent dans le bon sens de la solidarité agricole.

Valéry Lecerf, Président du GDS

Venez nous rejoindre sur le stand GDS à Pierremont le 28 août prochain, lors de la manifestation Terre en Folie



Conseils du mois

Bouclage des veaux en pâture :

Si une seule boucle est à poser... c'est la boucle BVD ! Un Arrêté Ministériel impose le dépistage des veaux à la naissance, le pâturage n'est pas une excuse et ne permet pas de le reporter ! Conscientes des situations parfois délicates, nous vous conseillons de poser la boucle BVD en priorité. Un IPI en pâture non détecté aura de **graves incidences sur le troupeau ou les cheptels voisins !** Il faut y penser !

Bon courage et bel été ☺

Bienvenue Héloïse !

L'équipe du GDS a accueilli sa nouvelle secrétaire technique : **Héloïse Cleenewerck**, 21 ans. Elle intègre l'équipe en remplacement du poste de Maelli qui a rejoint le groupe des techniciennes. Bienvenue à elle !

Equarrissage, soyez vigilant !

ATEMAX

Beaucoup d'entre vous nous ont contacté ces dernières semaines, pour nous avertir des retards conséquents de collecte des animaux morts. Nous avons interpellé la DDPP face à cette situation désastreuse.

Le délai de collecte est de **deux jours francs.** Si vous constatez que votre animal n'est pas collecté sous 3 jours, prenez contact avec nous pour que nous puissions nous renseigner auprès d'ATEMAX.

Le bon réflexe : dès que vous constatez la mort d'un animal, faites votre déclaration au plus vite sur le site dédié afin que l'animal soit collecté le plus rapidement possible surtout avec les chaleurs que nous rencontrons actuellement et qui accélèrent considérablement le processus de décomposition !

Les autopsies ne sont pas pratiquées sur les bovins enlevés par Atemax en cette période de chaleurs, il faut privilégier les autopsies en ferme par le vétérinaire sanitaire, et faire la demande d'enlèvement à la suite.



GUEPES ET FRELONS

La destruction de nids de guêpes ou frelons doit être réalisée par un professionnel. Nous vous rappelons que nous travaillons avec deux partenaires **Sani3D** ou **GuepAbc** : leurs coordonnées sont disponibles auprès du GDS !

Hausse tarifaire pour les niches à veaux !

Les niches **KERBEL** en mélange fibre de verre et polyéthylène sont largement approuvées par les éleveurs qui les utilisent. Les nouveaux tarifs sont appliqués depuis **ce 1er août** et ce jusqu'au 31/12/2022.

Nouveauté : Un modèle plus robuste pour les gros veaux !

La Peste Porcine Africaine (PPA)



Cette maladie se situe à nos frontières ! Elle est déjà présente en Allemagne et en Italie.

La Peste Porcine Africaine est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers. Elle engendre des conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

Il est donc **obligatoire** de **déclarer** et **d'identifier** le ou les animaux, que ce soit à titre professionnel, de consommation ou de compagnie.

La déclaration est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2019.

Elle se fait auprès de l'EDE (Etablissement de l'Elevage). Inutile de contacter le GDS !

Contact téléphonique : 03 21 60 57 72 ou par

Mail : identification@npdc.chambagri.fr



Grippe aviaire

Fin juillet, 2 foyers d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) ont été déclarés dans les départements de la Somme et de la Manche. 2 communes de notre département sont impactées par la zone de surveillance de la Somme. A ce jour, le Pas-de-Calais n'enregistre pas de suspicion en élevage mais la situation semble très évolutive. **Les mesures de biosécurité doivent être strictement respectées dans les élevages de volailles, particulièrement ceux situés en zone de contrôle temporaire (ZCT)**

Raticide : une gamme pour les mairies !

En plus de tous ses produits « PRO » à base de céréales, pâtes ou blocs alimentaires (50ppm), 4D dispose d'une gamme adaptée pour **les mairies**, répondant à la réglementation (25ppm). Ce n'est pas aux seuls agriculteurs de **dératiser**. Pour réussir, la lutte doit être collective !

N'hésitez pas à communiquer nos coordonnées à vos mairies (enlèvements à St Laurent Blangy et Desvres ou livraison par messagerie) - Contact 4D : **03.21.60.48.98**

Le point biosécurité : les aliments humides

La période des ensilages de maïs approche.  Leur réalisation doit être faite attentivement pour éviter les contaminations par la terre. La *listeria* pourrait par exemple se développer à cause de cette contamination ou d'une mauvaise conservation. Le stockage des enrubannages et ensilages a besoin d'être maintenu sans oxygène. Veillez à surveiller la qualité des aliments donnés aux animaux.

Prophylaxies tardives

La DDPP a mis les retardataires en demeure de réaliser leurs analyses avant le 15 Août. Après ce délai, les qualifications seront retirées, les ASDA échangées et l'éleveur se trouvera obligé de requalifier son troupeau. A défaut, il risque d'être verbalisé par l'Etat.

 Tél : 03 21 60 48 98  gds62@reseaugds.com

 **56 Avenue Roger Salengro BP 80 039**

62051 Saint Laurent Blangy Cedex

 www.gdshautsdefrance.fr

GDS62 : Recensement des offres / Demande de fourrages

A RETOURNER A : gds62@reseaugds.com

Monsieur, Madame, Société

Commune Numéro de cheptel.....

Mail..... Mobile.....

Cochez la case correspondante Peut mettre à disposition*

Recherche*

Type de fourrage	Conditionnement	Nombre de ballots ou hectares sur pied	Précisions complémentaires
Ex : foin	Ballot rond de 300 kg	50	Ray Grass
Ex : maïs	Sur pied	5 ha	À ensiler

***Les conditions tarifaires seront fixées entre les parties - Ce recensement sera partagé avec les autres OPA pour une efficacité maximale**

Fait à

Signature